

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° I-CF1907

présenté par

M. Peytavie, Mme Sas, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Voynet, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et M. Tavernier

à l'amendement n° CF|1587 de M. Maurel

**ARTICLE 33**

À l'alinéa 4, le nombre :

« 555 000 000 »

est remplacé par le nombre :

« 575 000 000 »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, le groupe écologiste et social appelle à augmenter le montant du rendement prévisionnel proposé dans le présent amendement pour atteindre 575 millions d'euros.

Ce montant de 575 millions d'euros correspond aux prévisions de rendement à la contribution pour 2025 et répond ainsi pleinement aux besoins de l'Agefiph dans sa mission essentielle d'accompagnement dans l'insertion professionnelle des plus de 200 000 personnes handicapées.

Le plafonnement de 20% des ressources alloués à l'Agefiph envisagé par le PLF 2025 envoie le message qu'il est tout à fait envisageable de faire des économies sur le dos de l'inclusion des personnes handicapées dans notre société, une honte absolue compte tenu des engagements en matière d'accessibilité pris par le gouvernement à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. A ce titre, nous nous interrogeons sur la destination des moyens retirés à l'Agefiph sans quelconque motif valable. S'agit-il de mouvements purement comptables sans impact financier

ou cela s'inscrit-il dans la même logique d'austérité budgétaire qui gangrène tout ce projet de loi de finances ?

Un budget au rabais pour l'Agefiph signifie moins de formations, de soutien à l'embauche et d'accompagnement pour les personnes handicapées. Alors que le taux de chômage est deux fois plus élevé pour les personnes handicapées et que les entreprises ne produisent toujours pas d'effort significatifs pour répondre à leurs obligations d'emploi, cette coupe budgétaire risque d'aggraver largement la situation.

Si nous proposons une augmentation de ce plafond à hauteur de 575 millions d'euros, le groupe écologiste et social appelle plus largement à la suppression de ce plafond. L'Agefiph n'a pas pour rôle de devenir le « banquier » du budget de l'Etat et l'insertion professionnelle des personnes handicapées n'a pas à être une variable d'économie du gouvernement.